

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAULT, Joëlle JASSELIN, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Frédéric BEGUIER, Stéphanie CAILLONNEAU, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

Mme Valérie POYART a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le retrait de l'ordre du jour du point suivant :

- Renouvellement du parc de photocopieurs

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :

1. Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur la vente de :

N° de la parcelle	Adresse	Surface en m ²	Vendeur
AK 673	11 ter rue des Coudreaux	771	M. VIDELOUP/Mme LAUNAY
AC 811 et 814	Rue du parc	988	CC CVL
AE 920 et 922	12 rue Cinq Pères	750	Mme Sylvie DANGER

2. Le maire a signé ce jour deux marchés publics de travaux pour l'aménagement du Centre bourg :

Lot	Entreprise	Montant HT
¹⁻ V.R.D.	TPPL – Saumur	589 559.37 €
²⁻ Espaces verts	ID VERDE	58 500.00 €

À la suite d'une consultation publiée sur la Nouvelle République 37, 86 et sur le Courrier de l'Ouest 49.

2018-24 : MODIFICATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION F2D

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre du F2D pour la phase 2 de l'aménagement du centre bourg. A l'époque, cette phase concernait la construction d'un 2^{ème} parking, la création d'un mail relié par liaisons douces aux différents équipements, l'aménagement de la rue des écoles.

Or, après étude notamment sur les réfections des réseaux, il s'est avéré que ce phasage n'était pas pertinent et la commission a demandé à l'architecte, M. STRIBLEN, de revoir son projet.

Il en résulte un phasage différent dont la 2^{ème} étape à réaliser en 2018-2019 est la construction de 14 logements par Touraine Logement et l'aménagement de la rue du 8 mai 1945 (réseaux et reprofilage).

Par conséquent, il convient de modifier la délibération du 11 décembre 2017 et d'approuver le nouveau découpage des travaux ainsi que le plan de financement suivant :

2018	Montant subventionnable HT	Taux %	Montant HT
État	346 890 €	78.42	272 000 €
Conseil Départemental 37		1.58	5 500 €
Fonds propres		20.00	68 000 €
TOTAL			346 890 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Modifie sa délibération du 11 décembre 2017 afférent à la demande de subvention au Conseil Départemental au titre du F2D,
- Approuve le nouveau découpage des travaux et notamment la phase 2 qui consistera en la construction des logements par Touraine Logement et l'aménagement de la rue du 8 mai 1945,
- Approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite le maintien du F2D au profit de la commune de BEAUMONT EN VERON

2018-25 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

D'une part : par délibération du 26/03/2018, le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations excepté dans le domaine du Sport.

La commission s'est réunie depuis et a déterminé ses propositions pour 2018.

D'autre part, le maire propose au Conseil de voter des subventions complémentaires aux associations utilisatrices des salles communales qui supportent des frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Domaine du Sport	
Centre d'instruction équestre d'Isoré	1 000 €
F.C. Beaumont	1 000 €
USEAB	7 000 €
Avoine Beaumont Gymnastique	1 000 €
Ecurie Rabelais (pour le Rallye des vins)	6 000 €
La Bellimontoise	250 €
Total du domaine du sport	16 250 €

Associations	Subvention proposée
USEAB	1 160.50 €
50 ^{ème} Rugissants	100.00 €
Association des Fêtes	100.00 €
FC Beaumont	100.00 €

2018-26 : VENTE DE LA PARCELLE AP 572p

Depuis plusieurs années, la parcelle cadastrée AP 572, d'une contenance de 1 009 m², située cité de la Roche Honneur est en vente. Une estimation a été demandée au service des Domaines qui l'a chiffrée à 40 € le m² le 24/06/2015.

Mme Céline TAFFONNEAU a fait une proposition de prix le 18 décembre 2017 à 30 000 € en sollicitant la modification du tracé de cette parcelle. Il s'en est suivi un nouveau bornage, l'affectation d'un nouveau numéro de parcelle, la définition de la nouvelle surface, le dépôt d'un Permis d'Aménager puisque ce terrain est situé en zone de protection d'un Monument Historique.

Il faut également déclasser une partie de la voie sur environ 10 m².

Pour ce faire, l'article L 141-3 du code de la voirie routière prévoit que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne la surface en question).

La décision doit donc être prise en Conseil Municipal au vue du dossier technique qui a été envoyé à chaque membre le 4 mai dernier.

Une nouvelle estimation a été demandée le 28/03/2018 au service des Domaines mais n'a pas reçu de réponse.

Toutes ces formalités étant terminées, la vente peut être envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le déclassement de la surface d'environ 10 m² à l'extrémité de la voie intérieure de la Cité de la Roche Honneur et son admission dans le domaine privé.
- Demande au cabinet BRANLY-LACAZE de délimiter cette surface par un bornage et une inscription au cadastre,
- Approuve la proposition du Maire et accepte de vendre la parcelle cadastrée AP 572p ainsi que la surface déclassée, situées dans la Cité de la Roche Honneur, d'une surface totale d'environ 1 153 m², à Mme Céline TAFFONNEAU, domiciliée 20 rue des Roches à BEAUMONT EN VERON, au prix de 30 000 €,
- Charge le Maire, à défaut le 1er Adjoint, de signer l'acte et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2018-27 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DU STADE

Au printemps 2017, M. VETTIER, Architecte à Poitiers, a été mandaté par la commune pour assurer la maîtrise d'œuvre de la construction des vestiaires du stade après une consultation de 3 architectes. Après un an environ, et à la suite de l'appel d'offres infructueux, la commune a mis fin définitivement à sa collaboration avec M. VETTIER dans les conditions qui ont été exposées en séance de travail du 25 avril 2018.

Il s'en suit l'impossibilité de poursuivre le dossier sur les bases du permis de construire puisque le plan constitue la propriété intellectuelle de M. VETTIER.

Il faut donc reprendre le dossier depuis le début et désigner un nouveau maître d'œuvre.
Monsieur le Maire insiste sur l'urgence du dossier puisque les financements obtenus auprès de l'Etat en 2017 sont remis en question. Ils représentent 80 % du montant HT du projet.
Sans ce financement, le projet ne pourra être supporté par le budget communal et devra donc être abandonné.

Le maire présente le nouveau projet établi par le Cabinet ORIGAMI, Architecte à BEAUMONT EN VERON, qui pourra déposer dans les meilleurs délais une demande pour un nouveau permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Simon BERTON ne prenant pas part au vote)

- Prend acte de la résiliation de la maîtrise d'œuvre de M. VETTIER, Architecte à Poitiers, sur le projet de construction des vestiaires du stade.
- Confirme la nécessité de relancer un nouveau projet dans les meilleurs délais pour ne pas perdre le bénéfice du financement de l'Etat dans le cadre du FSIL 2017,
- Approuve le projet du Cabinet d'architecture ORIGAMI de Beaumont-en-Véron et le charge de déposer le permis de construire.
 - Accepte le devis du Cabinet Origami qui s'élève à 1 320 € TTC.

2018-28 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Par délibération n° 2016-38 du 30 mai 2016, le Conseil Municipal a créé un poste de responsable RH à plein temps sur le grade de Rédacteur (Catégorie B).

L'agent recruté sur ce poste, n'étant pas inscrit sur la liste d'aptitude du grade de Rédacteur, ne peut continuer à bénéficier d'un CDD à titre dérogatoire (CDD d'un an renouvelable 1 fois).

En attendant l'organisation du prochain concours qui lui permettra d'être inscrit sur ladite liste d'aptitude, le Maire propose au Conseil de créer un poste de catégorie C (recrutement sans concours) sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial à compter du 1^{er} juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie comme suit le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2018 :

- Suppression d'un poste de Rédacteur à temps plein
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps plein.

2018-29 : CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL « ETAT CIVIL »

Le service administratif a changé son logiciel Etat Civil/Tables décennales pour une raison de compatibilité avec le tout nouveau procédé COMEDDEC relatif à la dématérialisation des actes d'Etat Civil.

Il est important de tenir ce logiciel à jour et par conséquent, le Maire propose la signature d'un contrat de maintenance avec la société ADIC Informatique. Le prix est de 140 €HT par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nécessité d'un contrat de maintenance pour le nouveau logiciel Etat Civil, accepte le prix de 140 € HT par an et charge le Maire de signer le contrat de 3 ans renouvelable.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ Lecture d'invitations diverses
- ❖ Le Sous-Préfet de Chinon vient sur le territoire demain matin pour visiter des cavités.
- ❖ Organisation du concours communal des maisons fleuries
- ❖ La réunion de la commission « Communication » prévue le lundi 22 mai est repoussée au mardi 23 mai à 18 h 30.

- ❖ La prochaine séance aura lieu le lundi 25 juin 2018 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

n°	Titre
2018-24	Modification du dossier de demande de subvention au titre du F2D
2018-25	Subventions aux associations
2018-26	Vente de la parcelle AP 572p
2018-27	Maîtrise d'œuvre pour la construction des vestiaires du stade
2018-28	Modification du tableau des effectifs
2018-29	Contrat de maintenance du logiciel « Etat Civil »

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Frédéric BEGUIER	
Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	
Rémy DELAGE		Stéphanie CAILLONNEAU	
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE		Gaëtan THAREAU	
Dominique AU- DOUX		Gilles JUILLET	

Bénédicte BACHET		Nathalie TAPIN	
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUE- ZEC	
		Valérie PERDRIAU	